

fait parut si grave aux grands du royaume, qu'ils en portèrent plainte au roi. Celui-ci fit appeler Fradeskins et lui dit qu'il ne consentait à lui laisser la relique qu'à la condition que rien n'en serait enlevé, et qu'à sa mort elle serait restituée au trésor royal ; ce qui eut lieu en effet. J'ai rapporté cette circonstance pour montrer quelle importance on y attachait, personne ne doutant que ce ne fût du bois de la vraie croix.

La guerre civile ayant mis tout en confusion du temps de Charles I<sup>er</sup>, la reine son épouse, mère de Charles II et de Jacques II, se proposant de fuir d'Angleterre en Hollande, puis en France, demanda au roi de lui accorder le bois sacré. Une grande tempête s'étant élevée pendant la traversée, la reine, pour faire cesser le danger, jeta la relique à la mer. On prétend que plus tard elle fut retrouvée et donnée à des Pères Capucins.

Après la mort du Père Champion, on constata que cette relique, déposée dans sa chambre, avait un pied de long et était grosse comme le poing. Le père Provincial en coupa un morceau, long comme le doigt, et assez gros pour pouvoir être fendu.

En 1702, l'autre croix n'avait pas quitté le collège des jésuites à Gand. Une parcelle en fut détachée cette année pour l'abbesse de la Cambre, et une pour l'archevêque de Malines.